

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
 /MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
 06 BP 10212 Ouagadougou 06
 Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99
 E-mail : rectorat@usta.bf

RECTORAT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



Sâaba, le 2 octobre 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4^e tour

Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section médecine

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 10 octobre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du **quatrième tour** d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), **section médecine** au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BALMA LATIFATOU	F	Burkinabè
2	COMPAORE Amsetou	F	Burkinabè
3	COMPAORE Zenabou	F	Burkinabè
4	COULIBALY Dio Hope Auxanges	F	Burkinabè
5	COULIBALY Mai-Hagnoussi Aïda	F	Burkinabè
6	KIEMDE Astrid Andy Noëlla	F	Burkinabè
7	NIKIEMA Tegwinde Diane	F	Burkinabè
8	OUEDRAOGO Palinwendé-Ruth	F	Burkinabè
9	OUEDRAOGO Wendpoulemde Stella Patricia	F	Burkinabè
10	PITROIPA Bertille Even Yaaminni	F	Burkinabè
11	ROGER Hountondji Christelle	F	Nigérienne
12	SOMA Djouké Anifatou	F	Burkinabè
13	SOULI Shérifatou	F	Burkinabè
14	TAGUISSA Mefo Hillary Johnqon	F	Camerounaise
15	TANI Abdoul Malik Stephane	M	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
16	TIROGO Christiane	F	Burkinabè
17	TRAORE Yé Kenza Doriane	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix-sept (17) noms.

Les candidats ont jusqu'au **vendredi 10 octobre 2025** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la totalité des **frais d'inscription** et d'au moins la première tranche de la **scolarité**, soit :

- 325 000 FCFA pour les nationaux ;
- 425 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 10 octobre 2025** à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national